

## **Nouvelle loi sur les archives : une ouverture à gérer**

*C'est après douze ans de travaux et de longues négociations, arbitrages et compromis que la nouvelle grande loi sur les archives a enfin pu être adoptée et promulguée le 15 juillet 2008 (loi n°2008-696).*

*Le texte, guidé par une volonté d'ouverture, érige la libre communicabilité en principe, et prévoit des exceptions - c'est-à-dire des délais de communicabilité - pour certaines catégories de documents, dont ceux qui intéressent au premier chef notaires et généalogistes successoraux. En particulier, les registres d'état civil sont maintenant librement communicables à 75 ans au lieu de 100 ans pour ce qui concerne naissances et mariages, tandis que les décès sont publics sans aucun délai.*

*Les recensements de population, outils essentiels, sont également communicables comme toutes les données statistiques nominatives à 75 ans mais consultables pour des périodes plus récentes sur dérogation.*

*La loi laisse cependant un certain nombre d'interrogations auxquelles la CNIL et un groupe de travail au Ministère de la Justice répondront dans les prochains mois en préalable à la rédaction des décrets d'application.*

*Compte tenu de ces évolutions et du développement d'Internet, il est probable que tout l'état civil rendu communicable sera mis en ligne dans les toutes prochaines années. Le problème de l'accessibilité par des moyens automatisés aux informations relatives à des personnes vivantes voire de la commercialisation de ces données devra évidemment être résolu pour préserver la vie privée.*

*Car pendant que le législateur raccourcit les délais, l'espérance de vie, elle, s'allonge!*

## **Le mot du «Génial Logiste» :**

### **Les dangers de la «fast genealogy»**

La valeur ajoutée du service tertiaire, ce nerf essentiel de notre économie, est de plus en plus remise en cause par le « consommateur », pour qui toute prestation se doit d'être excellente, rapide, et comme par magie... gratuite.

Les beaux esprits font ainsi mine de croire que le travail intellectuel n'a qu'une valeur marginale, que l'information présente partout - et au premier chef sur Internet, la Toile parée de toutes les vertus- serait exhaustive, toujours pertinente et immédiatement exploitable sans frais, en un mot que les métiers de l'information ou du conseil sont devenus inutiles au siècle de la « transparence ».

Les professionnels de la recherche, et notamment les généalogistes successoraux ont longtemps souri face à ce genre de lieu commun, tant ils savent qu'un travail complexe comme le leur recèle sa propre plus-value. Pourtant il leur faut aujourd'hui prendre garde : l'exploitation industrielle de l'information prend des proportions inimaginables jusqu'il y a peu.

En effet, des sociétés commerciales, principalement américaines, mènent en ce moment même une véritable guerre d'usure contre les Etats européens et singulièrement la France. Leur but : obtenir la possibilité de numériser des archives utiles à la recherche généalogique « grand public ».

Le marché existe depuis une quinzaine d'années aux Etats-Unis, où des CD Rom d'archives plus ou moins fiables sont vendus en supermarché et où les sites généalogiques payants se multiplient sur Internet.

En France, le Ministère de la Culture est soumis à une pression continue de ces commerçants de données, à tel point qu'une

Agence du Patrimoine étudie actuellement les modalités pratiques de la réutilisation des données publiques. Car les juristes des sociétés concernées ont mis le doigt sur le caractère public des archives que la Loi rend communicables. Ils ont aussi fait le rapprochement avec une directive européenne, transcrite en droit français en 2005, qui prévoit que les collectivités publiques doivent valoriser (vendre ?) les données qu'elles possèdent et qui peuvent être utilisées par des sociétés commerciales.

Les généalogistes attendent avec un peu d'appréhension de savoir quelles solutions seront retenues par l'Etat, notamment si des licences d'exploitation leur seront imposées, tout en sachant que les services d'archives procèdent eux-mêmes à de nombreuses mises en ligne.

Une chose est déjà sûre : d'ici quelques années, la généalogie *low cost* va prospérer sur Internet comme les baraques à frites américaines peuvent fleurir au bord des routes.

A priori, cela semble avoir peu de rapport avec la généalogie successorale qui fait profession de certifier des dévolutions établies par du personnel hautement qualifié, moyennant une expertise spécifique et une garantie d'assurance en responsabilité.

On ne peut pourtant négliger le risque que des particuliers prétendent demain faire eux-mêmes les recherches d'héritiers en interdisant à leur notaire de recourir à un professionnel confirmé. Une telle évolution serait extrêmement dangereuse et préjudiciable à la sécurité juridique.

Il faudra donc peut-être un jour y résister, en gardant à l'esprit que le travail du généalogiste successoral ne consiste pas à collectionner des actes ou des informations, mais à recouper les sources entre elles pour obtenir des résultats de recherche sécurisés.

Nous sommes sans doute loin encore de voir le travail non officiel remplacer les généalogistes confirmés. Après tout, les supermarchés du bricolage n'ont pas encore tué les bons artisans !



Thierry Jolivalt

Retrouvez la Gazette sur notre site internet : [www.etude-jolivalt.fr](http://www.etude-jolivalt.fr)

**ETUDE GENEALOGIQUE JOLIVALT**

7 rue du Lynx - Oberhausbergen - 67200 STRASBOURG - Tél. 03 88 56 39 97 - Fax 03 90 22 39 14

Site internet : [etude-jolivalt.fr](http://etude-jolivalt.fr)

Membre de la Compagnie Européenne des Généalogistes Successoraux

## Concours

### Les lauréats du Concours de Droit Local d'Alsace-Moselle

#### 2006

Monsieur Jean-Philippe BAPST  
Madame Danièle BINGLER  
Madame Véronique CHANTERET  
Monsieur Nicolas CHAPOUTOT  
Madame Nathalie MICHALOWICZ  
Madame Joëlle RASSER  
Monsieur Thibaut ROESIN  
Monsieur Thomas STEHLIN  
Monsieur Philippe TRENS  
Madame Marie-Hélène WEISS  
Monsieur Raphaël WOHLIDKA-MEGLÉN

#### 2007

Monsieur Jérôme BRICCA  
Monsieur Frédéric FRISCH  
Madame Christel GOETZ  
Monsieur Pierre MAZERAND  
Monsieur Régis MEYER  
Monsieur Rémy PEIFFER  
Monsieur Stéphane ROBIN  
Monsieur Mickaël SOHET  
Monsieur Philippe SOHLER  
Madame Céline WEIBEL

Félicitations aux heureux lauréats !



## Dix ans déjà !

C'est le 7 décembre 1998 que les statuts de la SàRL Etude Généalogique Jolival, acte de naissance de notre entreprise, ont été signés à Oberhausbergen. Depuis lors, bien du chemin a été parcouru qui a fait du nouveau-né un cabinet solidement installé à Strasbourg, dont l'aire de prospection s'étend maintenant sur toute la Lorraine et l'Alsace. Une équipe de 7 personnes et un réseau international sont toujours attachés à fournir la meilleure qualité possible à tous nos prescripteurs, en se souvenant que c'est à votre confiance que nous devons tout. Merci à vous et longue vie à notre coopération !

## La nouvelle convention de partenariat

La nouvelle convention de partenariat signée le 4 juin 2008 entre le Conseil Supérieur du Notariat et les syndicats représentatifs des généalogistes est consultable sur le portail Real, rubrique «Profession notaire», sous-rubrique «réglementation généalogie».

Le texte a pour ambition de fixer le cadre d'une collaboration efficace et conforme aux déontologies des deux professions, tout en garantissant que le service au public est rendu dans tous les cas de figure.

## L'Alsace en Amérique

### Barack et le Bretzel\*



On se souvient de cet épisode cocasse de la vie du futur ancien président George W. Bush, le jour où, affalé sur son canapé, une Budweiser à la main, il essayait de faire deux choses à la fois : contempler un match de base-ball et manger un bretzel.

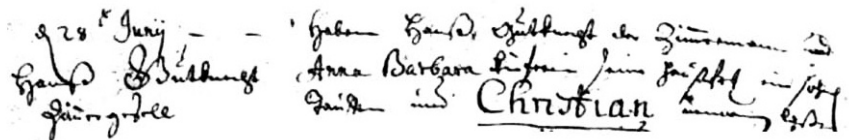
On crut à un accident de la circulation d'œsophage lorsque le maître du monde faillit s'étouffer. Il existe une autre explication : celle du complot anti républicain !

Le bretzel serait une arme démocrate ?

Une enquête généalogique pourrait le laisser croire puisqu'il est désormais établi que Barack Obama est un petit peu alsacien : il est le fils de Stanley Ann Dunham (1942-1995), fille de Stanley Armour Dunham (1918-1992), fils de Ralph Emerson Dunham, fils de Jakob William Dunham (1863-1936), fils de Jacob Mackey Dunham (1824- ), fils de Catherine Goodnight (1794- ), fille de Samuel Goodnight alias Gutknecht (1760- ), fils enfin de **Christian Gutknecht (1722-1795) et de son épouse Maria Magdalena Grünholtz (1723- )**, deux anciens habitants de Bischwiller qui au milieu du XVIIIème siècle firent le difficile choix de quitter notre riant pays de Cocagne pour voyager dans ces contrées alors sauvages que sont la Virginie ou l'Indiana avant de finalement se fixer à Germantown en Pennsylvanie.

Il paraît que les Français et les Européens dans leur ensemble se réjouissent de l'élection de Monsieur Obama à la présidence. Les Alsaciens peuvent nourrir quelque secrète fierté : un de leurs cousins est maintenant aux commandes des Etats-Unis du Nouveau Monde.

\* bretzel est un nom masculin ou féminin, adaptable selon la sensibilité du lecteur (dictionnaire Larousse).



Extrait de l'acte de baptême de Christian Gutknecht, baptisé à Bischwiller le 28 juin 1722.

Transcription : "den 28. Junii haben Hanssen Gütkecht der Zimmermann und Anna Barbara Kiefferin seine Haüßfr(au) ein Sobn taüffen und Christian nennen lassen..."

## Histoires vécues :

### Patience et longueur de temps...

L'Alsace-Lorraine a connu un passé particulièrement perturbé provoquant l'immigration pour raisons économiques, politiques ou religieuses vers des cieux plus cléments.

Le cadet d'une fratrie alsacienne de 5 enfants a ainsi émigré pour le Kentucky aux USA afin d'éviter l'incorporation de force lors de la première guerre mondiale.

Un neveu va le rejoindre en 1924 pour s'établir à New York, lui-même suivi d'une petite nièce.

Lors de la naturalisation en 1924, ce dernier a déclaré seulement ses deux prénoms Gabriel Virgile en abandonnant son nom de famille. Toute sa descendance a ainsi changé de nom.

Un autre neveu du pionnier de la famille a lui tenté sa chance au Nicaragua après avoir obtenu la nationalité américaine. Il est revenu à Strasbourg en 1920 pour repartir avec un frère et une sœur. Leurs enfants sont aujourd'hui établis aux Etats-Unis, au Nicaragua et au Costa Rica.

C'est ainsi qu'après des mois de recherches et d'échanges téléphoniques, postaux et par courriers électroniques, en anglais et espagnol, nous avons retrouvé et gagné la confiance de l'ensemble des 12 héritiers de cette branche en vue de régler enfin la succession.

## Humour



avec l'aimable autorisation de Michel Chamauret